

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
RÉGION DU SUD
.....
DÉPARTEMENT DU DJA ET LOBO
.....
PRÉFECTURE DE SANGMÉLIMA
.....
SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
SOUTH REGION
.....
DJA AND LOBO DIVISION
.....
SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE
.....
FINANCIAL AND ECONOMICAL AFFAIRS
SERVICE
.....

AVIS D'APPEL D'OFFRES

10 JUIL 2025

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/L01/SAEF/CDPM/2025 du, « en procédure d'urgence », pour les travaux de réhabilitation de la Perception de Djoum, Arrondissement de Djoum, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice budgétaire 2025, le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage Délégué, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la Perception de Djoum, Arrondissement de Djoum, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Les travaux préliminaires ;
- La maçonnerie - béton ;
- La charpente - couverture ;
- La menuiserie métallique, bois et aluminium ;
- L'électricité ;
- La plomberie et sanitaire ;
- La peinture, revêtement et vrd.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont exécutés en une tranche.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 17 576 403 (Dix-sept millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent trois) FCFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 03 (trois) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergie électrique.

La participation sous forme de groupement est admise à condition qu'un mandataire soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, du Ministère des Finances (MINFI) de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n° 59 20 092 01 591814 523112

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbré, **acquitté à la main**, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, et dont le montant s'élève à **351 528 (Trois cent cinquante-un mille cinq cent vingt-huit) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministre des finances, pour émettre les cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Les cautionnements présentés dans le cadre des marchés publics, sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignation délivrés par la CDEC (Caisse des Dépôts et Consignations)

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Préfecture du Dja et Lobo à Sangmélima, bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 82 52, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, téléphone 222 47 82 52, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **25 000 (vingt cinq mille) Francs CFA, payable au Trésor Public et précisément à la Recette des Finances de Sangmélima.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo, **au plus tard le 8 AOÛT 2025** à **[.....]** et devra porter la mention :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° AONO/L01/SAEF/CDPM/2025
DU 10 JUIL 2025 « EN PROCEDURE D'URGENCE » POUR LES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE LA PERCEPTION DE DJOUM, ARRONDISSEMENT DE DJOUM,
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 8 AOUT 2025 [.....] à 15 [.....] heures par la **Commission Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (CDPM)**, dans la salle de réunions de la CDPM, sise à l'Hôtel des Finances de Sangmélima.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D'une note technique en dessous de 70% de OUI. Soit moins de 19 OUI sur 27 ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- De la présence d'un agent public, dans la liste du personnel, sans preuve de sa mise en disponibilité ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- De l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des offres administratives et technique et notamment) : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- La présentation de l'offre (04 critères) ;
- Les références du soumissionnaire ou expérience dans les travaux similaires (04 critères) ;
- Le personnel (07 critères) ;

En cas de présence du CV d'un même expert dans plus d'une offre ou s'il y a divergence entre les CV présentés pour le même expert, une demande d'éclaircissement lui sera adressée en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer pour son évaluation. Dans ce cas, l'expert en question ne sera pas évalué dans l'offre concurrente et son CV sera examiné à condition que celui produit pour la demande d'éclaircissement soit identique à celui dans l'offre considérée.
- Visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire accompagnée d'un rapport avec prises de vues (02 critères).
- Moyens matériels (04 critères) ;

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants (excepté le matériel loué auprès du MATGENIE) et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel légalisé.
- La méthodologie d'exécution (05 critères).
- La capacité financière (01 critère).

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis, **dont l'offre est évaluée la moins-disante** en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au bureau du Secrétaire Particulier de Monsieur le Préfet du Dja et Lobo dès publication du présent avis. Tél : 222 47 82 52.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ... ou le MO au numéro de téléphone : 699 89 42 03.

Sangmélima, le **10 JUIL 2025**

LE PREFET

Damien Owono
Administrateur Civil Principal

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ;
- PERCEPTEUR/DJOUUM
- Président CDPM/DL ;
- Affichage / chrono

